

OCT - 4 1979



NATIONS UNIES UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE
GENERALEDistr.
GENERALE

A/C.5/34/12

3 octobre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 98 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Déclaration d'ouverture du Secrétaire général

La tradition bien établie qui veut que le Secrétaire général vienne devant la Cinquième Commission à l'occasion de la présentation de ses propositions budgétaires m'offre une occasion dont je me réjouis fort de me trouver avec vous aujourd'hui et de vous faire part de quelques réflexions concernant les fins fondamentales et l'orientation des politiques que j'ai poursuivies en préparant le projet du budget-programme dont vous êtes maintenant saisis et que vous allez examiner de façon détaillée au cours des prochaines semaines. Je suis sûr, Monsieur le Président, que le travail ardu que la Cinquième Commission devra accomplir pendant cette période sera grandement facilité par la vaste expérience, les connaissances étendues et la grande sagesse avec lesquelles vous vous acquitterez de la tâche délicate consistant à diriger les travaux de la Commission.

Du fait des conditions économiques défavorables qui règnent dans le monde, on y porte une attention de plus en plus critique au montant croissant des dépenses du secteur public. Cette tendance ne connaît pas d'exception, c'est bien compréhensible, dans le cas de l'Organisation des Nations Unies, et la politique budgétaire de l'Organisation ne peut donc faire abstraction des préoccupations financières des Etats Membres. Les politiques financières de l'Organisation doivent dûment tenir compte du fait que l'austérité financière et l'économie sont une nécessité pour les Etats Membres. C'est donc en comprenant parfaitement leur position et avec une profonde préoccupation que j'ai pris note des critiques qui ont été exprimées au cours des derniers débats de la Commission au sujet de la croissance du budget de l'ONU. A cet égard, je suis extrêmement conscient de la manière dont les Etats Membres ont voté ces dernières années, et en particulier lors du vote sur les crédits révisés pour le présent exercice biennal. Je sais fort bien que les programmes de l'Organisation doivent tenir compte de l'accroissement et de l'évolution des besoins d'un grand nombre d'Etats Membres, mais je ne peux méconnaître le fait que les Etats Membres dont les contributions représentent presque les trois quarts des crédits du budget ordinaire n'ont pas voté pour

les crédits révisés en question. Cette situation révèle une attitude parmi les Etats Membres qui indique plus qu'une simple critique de la gestion financière de l'Organisation.

Etant donné cette situation, j'ai annoncé au début de l'année une politique résolue de restrictions financières et d'économie et je me suis engagé à maintenir la croissance réelle du projet de budget pour le prochain exercice biennal aussi proche que possible de zéro.

Vous êtes saisis aujourd'hui de mes propositions budgétaires qui prévoient un taux de croissance réelle de 0,8 p. 100 seulement. C'est là un budget austère qui constitue, à mon sens, une preuve certaine de compression des dépenses et d'économie. On peut mesurer tout ce que représente ce chiffre en le comparant au taux correspondant de 2,2 p. 100 dans le cas du projet de budget pour l'exercice biennal en cours et au taux de 3,5 p. 100 dans le cas du projet de budget de l'exercice biennal précédent. Par rapport au budget annuel normal de la plupart des Etats Membres, le taux de croissance proposé correspond à une augmentation annuelle qui représente moins de 1/2 p. 100. En citant ces chiffres, mon intention est de souligner les efforts qui ont été accomplis au cours des années pour limiter la croissance budgétaire à un taux considérablement plus faible.

Par contre, le total des crédits nécessaires que j'ai demandés dans le projet de budget-programme accuse, en chiffres absolus, une augmentation nette de 11 p. 100. Cette différence est imputable principalement aux effets de l'inflation, élément qui échappe au contrôle de la gestion financière de l'Organisation. Si l'on considère, d'une part, la croissance régulière, en termes absolus, des crédits budgétaires et, d'autre part, la diminution du taux de croissance en termes réels, il devient évident qu'une part croissante des ressources financières est absorbée par l'inflation, phénomène qui a été aggravé ces dernières années par les effets des réalignements monétaires.

Nous n'en sommes qu'au quatrième exercice biennal pour lequel le projet de budget est présenté sous la forme d'un budget-programme. Nous ne devons pas oublier qu'avec cette notion de budget-programme, l'examen des crédits nécessaires est inextricablement lié à l'examen des programmes et des activités de l'Organisation. Il ne faut ajouter au budget aucun programme sans prévoir les moyens financiers nécessaires et, de même, il ne faut prendre aucune décision quant aux crédits nécessaires sans évaluer tous les effets qu'elle peut avoir sur le programme ou l'activité correspondante. A cet égard, il reste encore beaucoup de progrès à faire pour réussir, avec la participation active des Etats Membres, à passer au crible tous les programmes de l'Organisation en vue d'éliminer ceux qui sont dépassés, inefficaces ou d'utilité marginale.

C'est là une tâche que le Secrétariat ne peut accomplir seul. C'est pourquoi je voudrais renouveler à cette occasion l'appel que j'ai lancé aux Etats Membres pour leur demander de nous prêter tout leur concours pour renforcer et consolider la crédibilité de l'Organisation sur le plan financier, en accordant une attention particulière non seulement à l'examen des activités en cours, mais aussi à la détermination des activités nouvelles.

/...

C'est une attitude ouverte, la volonté de faire face à toutes les difficultés qui nous attendent, en même temps qu'un esprit de discipline financière et de modération, qui doivent présider à tout le processus consistant à déterminer les programmes et activités, à évaluer les crédits nécessaires pour les mettre en oeuvre, à exécuter le budget et à gérer d'une manière générale les finances de l'Organisation.

On trouve, comme progrès prometteur, dans le projet de budget dont vous êtes maintenant saisis de nombreux cas dans lesquels des ressources ont été redéployées de sorte qu'on compte, comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur l'activité de l'Organisation, qu'un nombre important d'activités nouvelles pourront être financées à l'aide des ressources libérées du fait que d'autres activités ont été terminées ou qu'on y a mis fin. D'autres mesures seront mises en oeuvre pour renforcer et élargir le système de contrôle des programmes.

J'ai bon espoir que le débat qui va s'ouvrir à la Cinquième Commission permettra, dans l'esprit de la budgétisation par programme, d'établir un équilibre raisonnable entre les produits escomptés au titre des programmes et les apports financiers nécessaires. Il y a une limite à ce que l'Organisation peut faire pour exécuter davantage de programmes, en respectant les normes élevées qu'elle est censée appliquer, sans recevoir des ressources financières en rapport avec ces programmes. L'Organisation ne peut répondre aussi efficacement qu'on le souhaite aux demandes toujours croissantes de programmes nouveaux si les incidences financières desdits programmes ne font pas en même temps l'objet d'une solution satisfaisante. Je compte que le débat qui va commencer sous peu mettra en lumière cette corrélation indispensable entre les crédits à ouvrir et l'exécution des programmes.

Avant la clôture de la présente session, la Cinquième Commission sera saisie, en sus du projet du budget-programme, de demandes de crédits supplémentaires visant à faire face aux besoins qui n'ont pu être évalués complètement lors de la préparation du projet de budget. Certaines de ces demandes de crédits, comme celles qui seront présentées comme suite à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à la réorganisation du Département de la coopération technique pour le développement et aux recommandations du Conseil du développement industriel, présentent une importance particulière et offriront une occasion fructueuse d'évaluer les crédits budgétaires nécessaires dans la perspective des programmes dont l'exécution est demandée.

Dans le projet de budget-programme que j'ai présenté, j'ai proposé d'inscrire au budget ordinaire 14 postes qui étaient précédemment financés par des fonds extra-budgétaires. Je n'ignore certes pas les inquiétudes et les problèmes que causent des demandes semblables, mais je tiens à assurer la Cinquième Commission que j'en ai limité le nombre au strict minimum et ne les ai acceptées que parce qu'elles m'ont été justifiées de façon incontestable. Ces demandes ont, effectivement, fait l'objet d'un examen aussi strict que les demandes de postes nouveaux, car l'inscription au budget de postes financés par des fonds extra-budgétaires contribue à la croissance réelle du budget.

/...

Le projet de budget dont vous êtes saisis est caractérisé par des compressions de dépenses et des mesures d'économie qui entraînent des réductions considérables des ressources demandées par les directeurs de programme pour faire face à l'augmentation du volume de travail. Cela signifie évidemment que le personnel en poste devra s'acquitter de tâches et de responsabilités supplémentaires, et je tiens à saisir cette occasion pour appeler dûment l'attention sur le dévouement du personnel qui, à tous les échelons, supporte sa part du fardeau que nous imposent ces temps d'austérité.

Je ne voudrais pas conclure sans rendre hommage aux analyses et aux avis extrêmement constructifs que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a donnés dans son rapport complet sur le projet de budget. Je tiens en particulier à exprimer toute ma gratitude à M. Mselle, président du Comité consultatif, qui a guidé le Comité pour lui permettre d'apporter un concours inappréciable à l'établissement d'une politique budgétaire viable pour l'Organisation.

Je vous souhaite, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres de la Cinquième Commission, de réussir dans la tâche ardue qui vous attend et qui est si vitale pour l'Organisation.
